

La procédure administrative des bourses embauche compensatoire Tutorat Stagiaires de l'EPS Qualifesc se déroule en sept étapes :

1. Introduction de la demande par l'institution bénéficiaire via l'acte de candidature téléchargeable à tout moment sur notre site web www.qualifesc.be. Cet acte de candidature est à remettre, de préférence par mail à qualifesc@apefasbl.org, pour le 1^{er} octobre 2018 au plus tard (et avant l'organisation des stages).
2. Après avoir reçu la validation par la Cellule Qualifesc (dans les 15 jours), le Fonds envoie une convention tripartite à signer entre le Fonds, le milieu d'accueil (MAE) et l'établissement d'enseignement (EEPS). Au moins la moitié du stage doit se dérouler après la réception de la convention tripartite.
3. L'EEPS transmet la convention de partenariat à son représentant de réseau
4. L'EEPS et le MAE renvoient la convention tripartite signée et la déclaration de créance (pour le MAE). Ces documents sont à renvoyer maximum 15 jours après les avoir reçus.
5. Le Fonds procède au versement de l'avance de 80% pour le MAE, dans le mois qui suit la réception de la convention et de la déclaration de créance. L'embauche complémentaire doit se dérouler durant les mois de stage et se terminer pour le 31 décembre 2018 au plus tard.
6. Afin de clôturer la demande, le MAE complète le rapport de solde transmis au préalable et fournit tous les justificatifs demandés. L'ensemble des documents doivent être envoyés à Qualifesc dans les 2 mois qui suivent la fin de l'embauche, et pour le 15 janvier 2019 au plus tard.
7. Dans le mois suivant la réception du rapport et des différents justificatifs, nous verserons le solde restant, soit 20%.

Dates limites à respecter selon l'organisation des stages :

| Procédure | Date limite |
|--|---|
| Introduction de l'acte de candidature (signé par le MAE et l'établissement d'enseignement) | ❶ Stages avant juillet 2018 : 15 avril 2018 ❷ Stages durant juillet-août 2018 : 15 juin 2018 ❸ Stages de septembre à décembre 2018: 1 ^{er} octobre 2018 |
| Renvoi de la convention tripartite signée | ❶ Stages avant juillet 2018 : 15 mai 2018 ❷ Stages durant juillet-août 2018 : 15 juillet 2018 ❸ Stages de septembre à décembre 2018 : 1 ^{er} novembre 2018 |

CONTACT :

Cellule Qualifesc – Jessica Fastenakel – Collaboratrice Administrative
 02/227.22.43 - qualifesc@apefasbl.org
 Square Saintelette 13/15 à 1000 Bruxelles